

Cahier de doléances du Tiers État d'Azay le Brûlé (Deux-Sèvres)

Paroisse d'Azay, Élection de Saint-Maixent.

Plaintes et doléances des habitants de ladite paroisse.

L'intention de notre Monarque bienfaisant est qu'on lui expose nos plaintes et doléances afin de réformer les abus qui depuis si longtemps se sont glissés dans son Royaume, ce qui ne peut se faire sans que ceux qui en commettent les plus se plaignent les plus fort.

Les habitants de cette paroisse sont unanimement d'avis que leurs doléances doivent porter sur les plaintes qui suivent :

1° Cette paroisse est une des plus accablée d'impositions et surtout par les droits des portes qu'on est obligé de payer pour vendre ses denrées depuis l'établissement des dix sous pour livre des droits tarifs qui tiennent lieu de la taille, ce qui l'a réduit à une si grande misère que la moitié des habitants mendient leur pain ; et, comment leur en donner puisque les autres habitants ont trop de peine à payer les impositions et à vivre ; on y trouvera du soulagement en jetant les yeux sur la noblesse et le clergé.

2° Qu'il soit accordé à cette paroisse un bureau de charité pour les pauvres, afin qu'ils ne s'ingèrent pas d'une paroisse à une autre, parce que plusieurs, sous l'habit de mendiants, s'attroupent pour courir de maisons en maisons, et, à la fin, deviennent vagabonds, disant qu'ils gagnent plus à mendier qu'à travailler ; et chaque particulier connaîtrait les pauvres de sa paroisse et pourrait les sustenter ; il y en a plusieurs qui volent les charités, qui, par ce moyen, seraient obligés de s'occuper.

3° A l'égard des grandes routes et chemins vicinaux que les corvées se fissent en nature, et, chaque paroisse aurait un lieu borné et marqué pour son ouvrage, et le syndic avec deux ou trois notables, feraient faire lesdites ouvrages ; souvent il arrive que l'on va demander de l'argent pour cette imposition où il faudrait y porter du pain.

4° Que la noblesse et le clergé supportent les mêmes impositions que le Tiers état et aussi la corvée, et qu'ils soient imposés pour leurs revenus aux mêmes proportions ; par là, on trouvera du soulagement pour les pauvres laboureurs et le moyen très efficace de verser de l'or dans les coffres du prince.

5° La communauté des Bénédictins de Saint-Maixent, seigneur de cette paroisse donne à l'hôpital de Niort quatorze cents boisseaux de blé ; qu'il en soit accordé quatre cents à cette paroisse pour soulager les pauvres. Rien ¹ plus juste, puisque le blé sort des terres de ladite paroisse ; et que le reste soit transporté à Saint-Maixent pour augmenter le revenu de l'hôpital ; et, par ce moyen, on tiendrait une quantité de pauvres pour lesquels cette aumône est destinée et dont les pauvres de Saint-Maixent sont privés. Avant que cette aumône eût été portée à Niort, les abbés et religieux de Saint-Maixent faisaient distribuer journellement des aumônes à raison de deux livres de pain par personne et douze deniers, grande ressource pour les pauvres de cette paroisse et les paroisses voisines.

6° Suppression du four banal, très onéreux et incommode pour les pauvres habitants ; la suppression des dîmes vertes ; les mêmes poids et mesures dans tout le royaume ; qu'il soit accordé 5 à 6 foires de plus pour toutes sortes de bestiaux à Saint-Maixent ; qu'il soit accordé un vicaire à la paroisse, à cause de son étendue ; le service que font les religieux bénédictins n'est que d'une messe, fêtes et dimanches, cela n'est pas suffisant pour le bien général de ladite paroisse. Les revenus desdits religieux y sont considérables et ne leur ont été donnés que pour le service de ladite paroisse ; en accordant cette demande, ils ne donneraient pas la dix huitième partie de ce qui leur a été donné pour ledit service.

¹ de

7° L'abolition des francs-fiefs, des aides et contrôleurs ambulants ; la non solidité dans les rentes nobles ; la suppression du trentième denier.

8° Que messieurs les curés des paroisses soient réduits à une pension honnête au moins de 1500 l ; un grand nombre de curés n'ont que sept ou huit cents livres et ne peuvent soulager les misérables dont les paroisses sont remplies ; plusieurs ont des bénéfices considérables, que tous les ecclésiastiques soient pensionnés. Combien de revenus immenses possèdent les archevêques, évêques, abbés et prieurs et autres ordres, c'est là où on trouvera à augmenter les finances de Sa Majesté et à soulager les indigents.

9° Combien de revenus employés dans les fermes du Roi et dans ses finances qui gagnent considérablement, rien de plus avantageux que d'en supprimer.

10° Lesquelles choses sont toutes celles qui ont été demandées et arrêtées pour être portées par Pierre Forestier, Jean Conte, Pierre Boissier, députés, en à l'assemblée d'Azay le Brûlé, tenue par devant Monsieur le Lieutenant général le cinq mars mil sept sept quatre-vingt-neuf, en foi de quoi nous nous sommes soussignés.